

271

travaux 4

2001

Bimestrielle

17^e année

Juillet-Août

Pages 793-990

DA|LOZ

CARDIN	<input checked="" type="checkbox"/>
VOGES	<input type="checkbox"/>
DATE	
OK	
nr 2-2001	

revue française de droit administratif

Correspondance concernant la rédaction

Revue française
de droit administratif
Daloz, 31-35, rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
rfda@dalloz.tm.fr

Abonnements

(Joindre paiement à l'ordre de Daloz
messageries aériennes sur demande.)

Abonnement annuel (6 n°)

France et DOM : 940 F - 143,30 €

Étranger : 1 040 F - 158,55 €

Administration et abonnements

Éditions Daloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 euros

Siège social : 31-35, rue Froidevaux - Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE 221A - TVA FR 69 572 195 550

Tél. : 0820 800 017

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de six mois le service des numéros manquants.

Table des matières

Biblioteca de la Corte Suprema	
Nº de Orden	113846
Ubicación	2-24



Hommage à Jean Rivero (1910-2001)

793

Étrangers

Étrangers : vie privée

Le droit au respect de la vie privée des étrangers (une application novatrice de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme dans le contentieux des étrangers),
par Céline VAN MUYLDER

797

Le droit à une vie familiale normale et les étrangers de la deuxième génération
(conclusions sur Cour administrative d'appel de Nantes, 21 octobre 1999, *Benouis*),
par Jean-Frédéric MILLET

807

Étrangers : entrée et séjour

L'asile territorial pour traitements inhumains et dégradants infligés par des groupes armés
(conclusions sur Tribunal administratif de Lyon, 20 octobre 1999, *Yagouni*),
par Daniel JOSSERAND-JAILLET

813

Le refus de renouvellement d'un certificat de résidence pour des raisons d'ordre public
(conclusions sur Conseil d'État, 14 février 2001, *Ministre de l'Intérieur c/ Belmehdi*),
par Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

817

Rubriques

Contentieux

Actes unilatéraux et contrats

Jurisprudence

Étude

Un exemple de sanction administrative :
l'amende infligée à une entreprise débarquant
en France un étranger démuné du titre requis,
par Victor HAÏM

823

Les nouveaux référés administratifs

1. L'articulation du référé-suspension
et du référé « étude d'impact »,
par Didier CHAUVAUX
(concl. sur CE, 14 mars 2001, *Commune de Gou-*
trens)

832

2. La combinaison du sursis à paiement
et du référé-suspension dans le contentieux fiscal,
par Gilles BACHELIER
(concl. sur CE, Section, 25 avril 2001, *Ministre de*
l'Économie, des Finances et de l'Industrie c/ SARL Jan-
fin)

837

Droit administratif comparé et étranger

Étude

La fin d'une anomalie : la reconnaissance d'une autonomie de gestion pour Londres, par Céline HISCOCK-LAGEOT

855

Droit public de l'économie

Jurisprudence

Police spéciale de l'affichage et droit de la concurrence, par Stéphane AUSTRY (concl. sur avis CE, Section, 22 novembre 2000, *Société L et P Publicité SARL*)

872

Le régime du périmètre de protection des marchés d'intérêt national, par Catherine BERGEAL (concl. sur CE, 15 décembre 2000, *Union générale des syndicats de grossistes du marché d'intérêt national de Paris-Rungis*)

884

Environnement

Étude

Le juge administratif et les risques naturels, par Norbert CALDERARO

895

Responsabilité

Jurisprudence

La réparation du préjudice causé à un fermier par une décision de remembrement, par Catherine BERGEAL (concl. sur CE, Section, 28 juillet 2000, *Marchand et Société Pépinière-France-Production*)

901

Droit administratif et droit communautaire

Étude

Influence du droit français en droit communautaire/droit de l'Union européenne, par Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE

909

Droit administratif et droit international

Actualité législative et réglementaire Actualité jurisprudentielle

par David RUZIÉ

918
923

La lettre de la Cour administrative d'appel de Paris

(sélection d'arrêts rendus entre décembre 2000 et avril 2001)

927

Arrêts et avis récents du Conseil d'État (1^{er} mai 2001-30 juin 2001)

par Philippe TERNEYRE

933

Tables

Alphabétique de matières et chronologiques de textes et de jurisprudence

988

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but avant cause, est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2001

400282



61060